AXA CABINET LAFONT

Assureur officiel de la FFESSM

ASSUR DIVING on line

Tableau des garanties et primes pour la saison 2009/2010

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie d'assurance Voyage Plongée (annulation de voyage plongée, interruption de voyage plongée, assurance bagages voyage plongée)

INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER

— En cas de décès consécutif à un accident.
— En cas d'invalidité permanente après accident.
— Frais de traitement par suite d'un accident garanti.
— Frais de recherche et de sauvetage.
— Frais d'évacuation sanitaire.

— Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel la catégorie « LOISIR 1 » minimum est requise.
— Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie "Piscine" est requise.

ASSURANCE PLONGEE ET ACTIVITES DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE SEULEMENT	
CATEGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Plongée à l'air	√	√	√	√	√	√	√	√
Plongée nitrox	√	√	√	√	√	√	√	√
Plongée trimix	√	√	√	√	√	√	√	√
Plongée recycleur	√	√	√	√	√	√	√	√
plongée avec décompression (paliers)	√	√	√	√	√	√	√	√
Paliers O_2 pur	√	√	√	√	√	√	√	√
Plongée enfants (8 - 14 ans)	√	√	√	√	√	√	√	√
Plongée libre (apnée)	√	√	√	√	√	√	√	√
Pêche sous-marine	√	√	√	√	√	√	√	√
Archéologie subaquatique	√	√	√	√	√	√	√	√
Biologie	√	√	√	√	√	√	√	√
Nage avec palmes	√	√	√	√	√	√	√	√
Nage en eau vive	√	√	√	√	√	√	√	√
Orientation	√	√	√	√	√	√	√	√
Photographie, vidéo	√	√	√	√	√	√	√	√
Plongée souterraine	√	√	√	√	√	√	√	√
Hockey subaquatique	√	√	√	√	√	√	√	√
Tir sur cible	√	√	√	√	√	√	√	√
Pratique en club associatif	√	√	√	√	√	√	√	√
Pratique en structure commerciale FFESSM ou non	√	√	√	√	√	√	√	√
Pratique hors structure (en famille...)	√	√	√	√	√	√	√	√

Tableau des garanties et primes pour la saison 2009/2010

(Suite)

ASSURANCE PLONGEE ET ACTIVITES DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES	
	TOUTES DISCIPLINES	NAGE AVEC PALMES, TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE SEULEMENT

GARANTIES LOISIRS DE BASE

CATEGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties individuelles accident	**Sans limite**							
Age limite de garantie en RC	**Sans limite**							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	√	√	√	√	√	√	√	√
Frais de recherche et de sauvetage	1 500 €		3 246 €		6 000 €			
Frais de caisson hyperbare	35 000 €	31 000 € (a)	35 000 €	31 000 € (a)	35 000 €	300 000 € (a)	35 000 €	31 000 € (a)
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale[a] dont :	7 000 €		24 500 €		28 000 €		7 000 €	
Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, autres frais de traitement, d'ambulance sur place	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	125 €[b]	Inclus	125 €[b]	Inclus	125 €[b]	Inclus	125 €[b]
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 46 € TTC par nuit							
Assistance aux personnes	Sans limitation de somme[c]							
Evacuation sanitaire (rapatriement, transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficer d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : **+ 33 1 55 92 22 82** - 24h/24 - 7j/7							
Avance sur caution pénale à l'étranger		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 000 €		35 000 €		80 000 €		10 000 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 000 €		21 000 €		40 000 €		7 000 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonies	763 €							

GARANTIES LOISIRS TOP[d]

(Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous)

Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence

Annulation voyage plongée	- 6 000 € par bénéficiaire et 30 000 € pour un même évènement - Franchise de 30 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 000 € par bénéficiaire et 30 000 € pour un même évènement - Sans franchise			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant	Néant	- 6 000 € par bénéficiaire - Sans franchise	Néant
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 300 € par séjour - Sans franchise	Néant
Assurance bagages voyage plongée	- 750 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 30 € par bénéficiaire			Néant
Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger"	11 500 €	11 500 €	30 000 €	Néant

TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
• Loisir de base	17,00 €	28,00 €	49,00 €	9,00 €
• Loisir Top	34,00 €	45,00 €	75,00 €	Pas de garanties

[a] Franchise de 23 € euros pour les frais de traitement

[b] Frais dentaires urgents à l'étranger limités à 125 € avec franchise de 15 € par dossier

[c] Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable

[d] Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique "service en ligne")

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.
Contacter le cabinet Lafont tél. : 04 68 35 22 26.